

Image not found or type unknown



Imposition des indemnisations en accident service

Par rorojojo, le 19/03/2014 à 11:14

je suis reconnu en accident de service imputable à ma collectivité;

Je perçois donc mon salaire intégrale;

Dans le cadre des déclarations fiscales, lorsque j'interroge impôt;gouv on me répond que les indemnités sont déclarables à 50 pour cent est ce vrai ou cela ne concerne t il que les indemnités versées par la sécu donc le privé ?

Merci de votre aide;